

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D942
au territoire de la commune de CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES
TRAVAUX
Réfection couche de roulement et joint métallique sur ouvrage d'Art(OA2438)
Section hors agglomération
4 nuits du 16 septembre 2024 au 31 octobre 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande 02/09/2024, par laquelle COLAS et RCA, fait connaître le déroulement des travaux Réfection couche de roulement et joint métallique sur ouvrage d'Art, le 16 septembre 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux Réfection couche de roulement et joint métallique sur ouvrage d'Art, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D942 du PR 0+620 au PR 2+360, hors agglomération, 4 nuits entre le 16 septembre 2024 au 31 octobre 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Messieurs les Maires des communes de ARQUES, BLENDECQUES et CAMPAGNE LES WARDRECQUES

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de SAINT OMER et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT MARTIN LES TATINGHEM

Vu l avis permanent de Monsieur le Préfet du Pas De Calais en date du 13/12/2023, relatif à la police de circulation sur les voies classées à grande circulation pour l année 2024

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D942 du PR 0+620 au PR 2+360, hors agglomération, sur le territoire de la commune de CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES, 4 nuits entre le 16 septembre 2024 au 31 octobre 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par :
RD211-210-221e2 et RD942 sur les territoires des communes de ARQUES, BLENDRECQUES et CAMPAGNE
LES WARDRECQUES,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Lumbres,

Le 9 septembre 2024



Signé électroniquement par
Cyrille DUVIVIER
Directeur de la maison du Département
aménagement et développement territorial
de l'Audomarois

FICHE DE PREVISION DE CHANTIER NON COURANT SUR ROUTE CLASSEE A GRANDE CIRCULATION

1 - LOCALISATION DES TRAVAUX

Commune(s) de: Campagne Les Wandregues HORS / EN agglomération
 RN n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS : (*)
 RN n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS : (*)
 RD n°: 942 du P.R.: 0 + 620 au P.R.: 2 + 360 SENS : (*)
 RD n°: du P.R.: + au P.R.: + SENS : (*)
 VC n° dite: (*)

← quai de Flamoval ← quai de Lobel

2 - NATURE et DUREE totale des travaux :

Période du 16 / 09 / 2024 au 30 / 10 / 2024 inclus. → 4 Nuits durant la période
 Horaire des Travaux de : JOUR NUIT de 22 h..... à 6 h.....
 Maître d'œuvre : Département 62
 Entreprise(s): Sociétés ACA et Colas

Type de travaux, (succinct):

Refection de la couche de roulement et du joint métallique de l'OA
N° 2438 PR 1 + 335

2 - DEMANDEUR

Conseil départemental 62 : (*) - Commune de :
 (*)

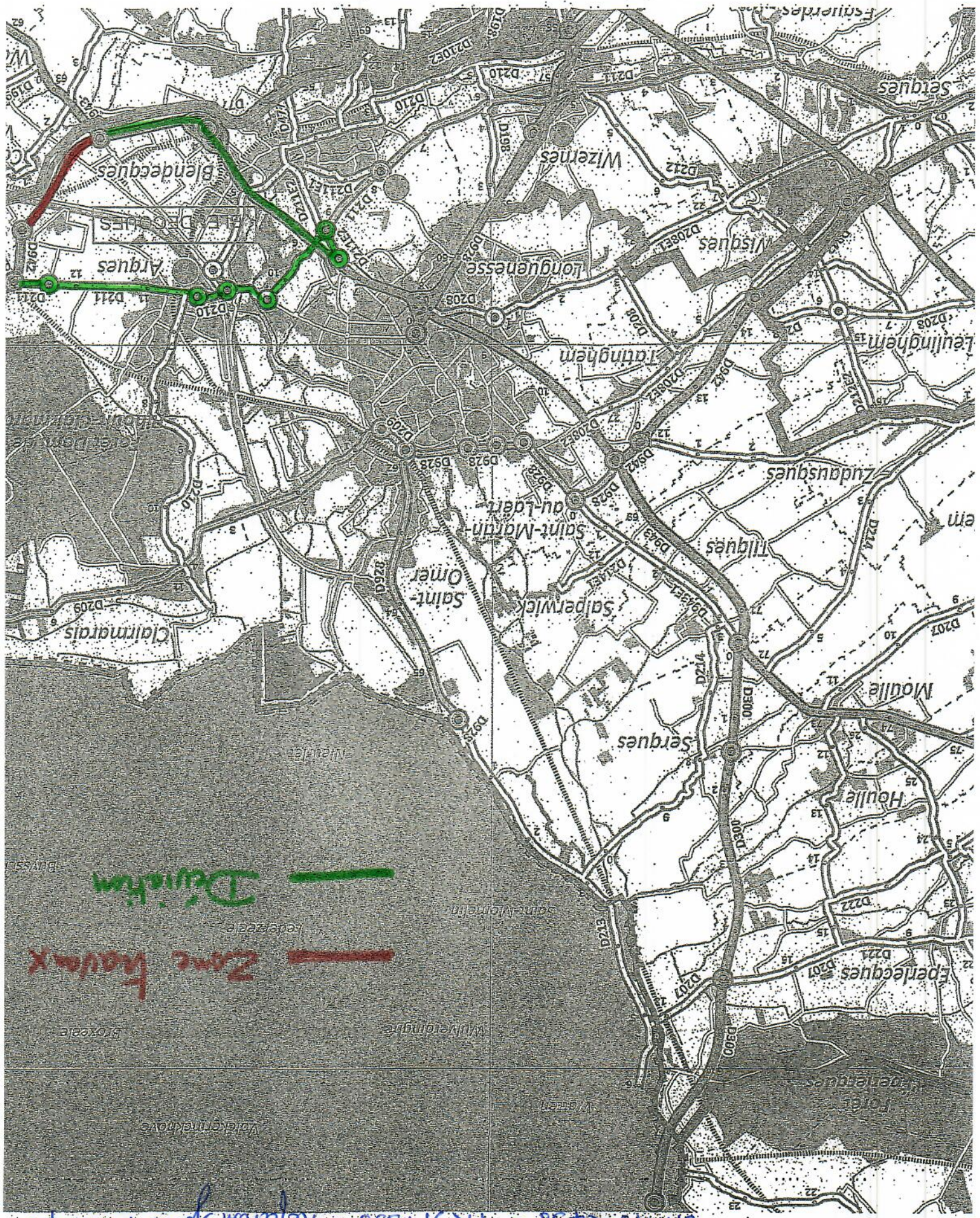
3 - CONTRAINTE de circulation (indiquez si présence de forces de l'ordre, précisez leur origine)

Trafic, TMJA (2 sens cumulés), de la voie concernée: 15.000 véh./jour.
 Commissariat de Police de Saint-Emer Gendarmerie
 de (*)

- Circulation Alternée
par piquets K 10 par feux tricolores (*)
- Déviation et /ou Itinéraire conseillé (*)
Vu l'avis favorable du C.G. Le / /
- Autre : (*)

4 - SIGNALISATION du chantier

- Restriction de circulation
Schéma Type (cf Manuel du Chef de Chantier) :
.....
Fournie par : Mise en Place par :
 - Interruption de circulation
Signalisation et itinéraire de déviation
(joindre obligatoirement un plan lisible et fléché, indiquer les numéros et noms des RN/RD/VC)
Fournie par : Département 62 Mise en Place par :
- (*) Rayer les mentions inutiles



— Déviation

— Zone Invasée

RD947 - Campagne Wadecques - Réfection pont métallique
 OA N° 4438 - PR A335 - Réfection pont métallique